

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
HONNEUR –FRATERNITE –JUSTICE

**Ministère de l'Intérieur, de la Décentralisation et de la Promotion du
Développement Local
Région de Nouakchott
Commission de Passation des Marchés Publics
Procès-Verbal n° 04 CPMP/RN/2026**

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 30 avril à 15h30 (GMT), s'est tenue une réunion de la Commission de Passation des Marchés Publics de la Région de Nouakchott (CPMP-RN), sous la présidence de Monsieur Mohamed Fouad Barrada, Président de ladite Commission (PRMP-RN).

Membres présents :

Mohamed Abdellahi Cheikh Mohamed Vall : Membre avec voix délibérante

Mouna Mint Lehmad : Membre expert

Ordre du jour :

Examen et approbation du rapport d'évaluation relatif à l'Appel d'Offres Ouvert avec préqualification n° 01/CPMP-RN/2026, portant sur les travaux d'installation de l'éclairage public solaire dans sept (07) zones des communes de Riyadh et Toujounine.

I. Vu :

La loi n°2021-024 du 29 décembre 2021 portant Code des marchés publics ;

Le décret n°2022-083 du 8 juin 2022 portant application du Code des marchés publics ;

Le Dossier d'Appel d'Offres avec préqualification relatif au présent marché ;

Le rapport d'évaluation des offres soumis à la Commission.

II. Considérant :

Que la procédure de passation a été conduite conformément à la réglementation en vigueur ;

Que le rapport d'évaluation a été présenté et examiné en séance ;

Que la non-objection du bailleur constitue un préalable à la validation définitive du rapport ;

Que certains soumissionnaires ont été déclarés non conformes pour des motifs dûment justifiés.

III. Constatations :

1. Soumissionnaires conformes (retenus)

LAMAS SARL

Groupement NOVEA ENERGIES & TECHNICAL SYSTEMS

Groupement SOLENE & SDIER-SARL

2. Soumissionnaires non retenus (exclus)

EGENA – SENAT : insuffisance des moyens matériels requis (grue, nacelle)

MATI : capacité financière insuffisante

Groupement AAMAL & NEWT : capacité financière insuffisante

Les soumissionnaires n° 1, 2, 3, 7, 8, 10 et 12 sont également déclarés non conformes, notamment pour :

- Non-conformité administrative ;
- Insuffisance de l'expérience professionnelle ;
- Non-conformité technique ;
- Insuffisance des moyens matériels ;
- Capacité financière insuffisante.

IV. Décision :

- Après en avoir délibéré, la Commission :
- APPROUVE le rapport d'évaluation sous réserve de la non-objection du bailleur ;
- VALIDE les motifs d'exclusion des soumissionnaires non retenus ;
- CONFIRME la liste des candidats préqualifiés ;
- AUTORISE la transmission du Dossier d'Appel d'Offres (DAO), tel que transmis par l'Autorité contractante et après obtention de la non-objection du bailleur, aux candidats déclarés préqualifiés ;

V. Publication :



Le présent procès-verbal est approuvé sous réserve de la non-objection du bailleur et sera publié après l'obtention de ladite non-objection, conformément aux dispositions de l'article 4 et de l'article 40 de la loi n°2021-024, ainsi que de l'article 33.1 du décret n°2022-083

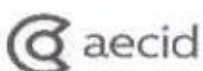
Le Président :

Mohamed Fouad Barrada



Les Membres Présents :

- Mohamed Abdellahi Cheikh Mohamed Vall ; Membre avec voix délibérante 
- Mouna Mint Lehmad Membre expert 



Ref. 189/2026/CMM/LGA

Nouakchott, le 05 mai 2026

Monsieur Saleck AHMED CHERIF
Directeur des études, projets et de la coopération
Région de Nouakchott
Nouakchott - Mauritanie

Objet : Non-objection sur le rapport d'évaluation du dossier de préqualification de l'éclairage public.

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre du projet 24-SPE-400046 « Appui au développement du PAAEDC de la Région de Nouakchott et renforcement de son leadership national dans ce domaine » que la Région de Nouakchott exécute avec l'Agence Espagnole de Coopération Internationale au Développement (AECID) et pour donner suite à votre demande reçue le 4 mai 2026 relative à l'évaluation du dossier de préqualification de l'installation de l'éclairage public aux communes de Toujounine et Riyadh, prévue sur la **ligne de travail 2.5 « Actions financées pour la Région de Nouakchott »**, nous avons l'honneur de donner un avis de non-objection et nous vous demandons de bien vouloir continuer la procédure.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.



Carmen Morales Miguélez
Coordinatrice Générale
Coopération Espagnole en Mauritanie

www.aecid.es

oce.mauritania@aecid.es



Embajada de España
BP 232 Nuakchott
TEL.: 45 29 45 48
45 29 43 63